

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :**

- modalités de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine sur la requalification des espaces publics : convention de coordination de la maîtrise d'ouvrage, convention de groupement de commandes, convention de partenariat financier

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould

Etaient absents non représentés :

Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 19 décembre 2019**

**Objet : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :**

- **modalités de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine sur la requalification des espaces publics : convention de coordination de la maîtrise d’ouvrage, convention de groupement de commandes, convention de partenariat financier**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l’urbanisme,

Vu le plan local d’urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018,

Vu sa délibération du 16 décembre 2009 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation pour le secteur de la place du général de Gaulle et ses abords,

Vu l’arrêté du maire du 22 octobre 2019 précisant les objectifs du projet de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle et les modalités de concertation,

Vu sa délibération du 11 mai 2017 approuvant la charte pour l’avenir du centre-ville de Sceaux,

Vu sa délibération du 29 mars 2018 prenant acte de la première phase de concertation et décidant d’engager opérationnellement le projet,

Vu sa délibération du 19 décembre 2019, prenant acte du bilan de la concertation sur la requalification des espaces publics du secteur de la place du général de Gaulle,

Considérant que le périmètre de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle s’étend sur le domaine public du département des Hauts-de-Seine et de la ville de Sceaux, chacun maître d’ouvrage sur son domaine,

Considérant l’imbrication spatiale et fonctionnelle des deux domaines et la nécessité de concevoir un espace public d’ensemble et cohérent,

Considérant la nécessité de coordonner les maîtrises d’ouvrage et de mettre en place un groupement de commandes pour désigner un maître d’œuvre unique voire commander d’autres prestations nécessaires à la réalisation du projet de requalification des espaces publics,

Considérant que la situation stratégique de la place du général de Gaulle, en centre-ville, justifie que la Ville participe financièrement à la requalification des espaces publics du domaine public départemental, à hauteur de la plus-value qualitative attendue, à travers une participation forfaitaire de 530 000 €,

Vu les projets de convention de coordination de la maîtrise d’ouvrage, de groupement de commandes et de partenariat financier,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dauger ; 1 abstention : Mme Hélia Cacères)

DECIDE du versement d’une participation forfaitaire de 530 000 € hors taxe auprès du département des Hauts-de-Seine, correspondant à la plus-value financière du traitement qualitatif souhaité par la Ville sur les espaces publics départementaux. Cette participation sera versée pour 50% au démarrage des travaux et pour 50% à leur réception.

APPROUVE les conventions entre la ville de Sceaux et le département des Hauts-de-Seine, relatives au projet de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle, de :

- coordination de la maîtrise d'ouvrage ;
- groupement de commandes ;
- partenariat financier

DESIGNE M. Jean-Pierre RIOTTON, en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et M. Philippe TASTES, suppléant.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Tastes*

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper right quadrant of the page.